

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉDistr.
GÉNÉRALEA/8645
S/10486

30 décembre 1971

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vingt-sixième session

Point 102 de l'ordre du jour

QUESTION EXAMINÉE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

A SES 1606^{ème}, 1607^{ème} et 1608^{ème} SEANCES,
LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE 1971

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Vingt-sixième année

Note verbale datée du 16 décembre 1971, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies*

Le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, d'ordre de son gouvernement, tient à attirer son attention sur certains aspects déplorable de l'actuelle agression indienne contre le Pakistan.

L'armée de l'air indienne a bombardé systématiquement et délibérément des objectifs civils au Pakistan, en particulier dans la région de Lahore. Le 14 décembre 1971, quatre bombes de 500 livres ont été larguées au-dessus de zones civiles à Cotlakhpat, faubourg de Lahore. Vingt-cinq civils, y compris 15 enfants, ont été tués au cours de ce raid et 28 autres personnes ont été grièvement blessées. Le lendemain, l'armée de l'air indienne a largué 11 bombes de 500 livres et 4 bombes de 1 000 livres sur Mirishah, au coeur de Lahore. Cinquante-quatre cadavres ont été retrouvés, et d'autres sont en train d'être retirés des débris. Au total, 125 personnes ont été grièvement blessées au cours du bombardement de Mirishah. Parmi les tués ou les blessés on compte plusieurs enfants d'une école de garçons située dans la localité.

Le représentant permanent du Pakistan vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

* Distribuée ce jour en raison d'un retard de transmission.